

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2021

---

RECONNAISSANCE DU VOTE BLANC - (N° 3896)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 2

Après la première occurrence du mot :

« tour, »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« le Président de la République est élu à la majorité des voix exprimées. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition paralyserait notre pays et le plongerait dans une instabilité institutionnelle, politique, économique et sociale. Peut-on être sûr que le vote des Français serait différent quelques semaines plus tard avec des candidats différents ? Pour la stabilité de notre pays, on ne peut souhaiter une telle incertitude.